



Conseil Communautaire

15ème séance

Maison Intercommunale des services

Benfeld

30 mars 2022 – 19h

Ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 23 février 2022
3. Communication de la décision prise par le Bureau lors de la séance du 9 mars 2022

2. FINANCES – Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

3. RESSOURCES HUMAINES

1. Adoption / Création/ Transformation de postes
2. Retrait de la délibération instituant l'indemnisation des heures supplémentaires et complémentaires
3. Adoption d'une délibération instituant l'indemnisation des heures supplémentaires et des heures complémentaires
4. Adoption de vacances (Ville d'Erstein)

ÉCONOMIE et EMPLOI

4. **ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES** - Parc d'Activités du Pays d'Erstein
Vente CCCE/ Elite Armatures
5. **COMMERCE ET ARTISANAT** - Convention de partenariat Label Qualité Alsace.

MOBILITES et ENERGIES

6. **PISTES CYCLABLES** - Gerstheim et Daubensand – Appel à projet Région Grand Est

Divers

ooo0ooo

En sa qualité de Président, M. Stéphane SCHAAL ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il informe l'assemblée des élus excusés ainsi que des procurations parvenues :

Mme Françoise BETZ donne procuration à M. Laurent JEHL
Mme Céline CONTAL donne procuration à M. Jean-Marie ROHMER
Mme Marie-Thérèse BREGAND donne procuration à M. KOEHLER
M. Grégory LEMERCIER donne procuration à M. Michel ANDREU SANCHEZ
M. Cyril BAUMANN donne procuration à Mme Mireille LIENHARDT
Mme Axelle BOLLEY donne procuration à Mme Anne-Marie LUTZ
M. Claude WEIL donne procuration à Mme Nathalie GARBACIAK
M. Philippe BRAUN est suppléé par M. Claude KRETZ
Mme Brigitte NEITER est suppléée par M. Arnaud HUSSELSTEIN
Mme Isabelle MISME
M. Philippe ROME
M. Raymond KLIPFEL
M. Jean-Jacques RAUL

soit 13 absences (titulaires) en début de séance dont

- 7 procurations
- 2 suppléances

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE- Désignation d'un secrétaire de séance

M. Marc RUHLMANN est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de la présente séance.

Point 1.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE -Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 23 février 2022

Le Conseil Communautaire décide unanimement d'adopter le projet de procès-verbal de la séance du 23 février 2022.

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Communication des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 2 février 2022

Le Conseil Communautaire prend acte de la décision adoptée par le Bureau lors de la séance du 9 mars 2022 sur le fondement des délégations données à cette instance par le Conseil Communautaire lors de la séance du 04/11/2020.

RESSOURCES HUMAINES - Adoption d'une modification de durées hebdomadaires de service (DHS)

Point 2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES – Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le Président expose que l'article L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les dispositions de l'article L.2312 1 du même code sont applicables à la communauté de communes. Cet article prévoit chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires.

Le débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de s'exprimer sur la stratégie financière de cette dernière ;
- de prendre connaissance d'un ensemble d'informations concernant le personnel (évolution des effectifs...)
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et notamment dans le cadre d'investissements pluriannuels.

Ce débat doit s'appuyer sur un rapport présenté à l'assemblée délibérante. La loi NOTRe précise que « dans les collectivités de 3500 habitants et plus, le maire ou le président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Lorsque l'EPCI comporte une commune de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de notre communauté de communes, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le rapport, figurant en annexe, est transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours qui suit les débats. Il est également mis à la disposition du public qui en est avisé.

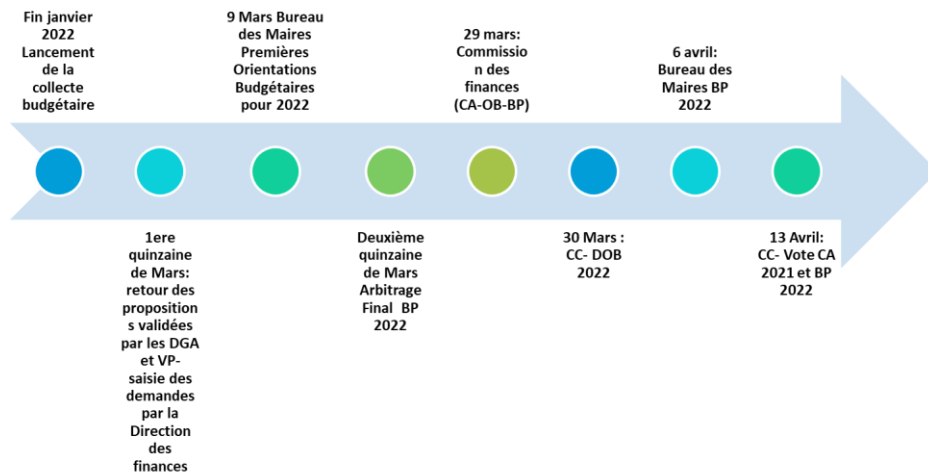
En complément à ce rapport, les membres du Conseil Communautaire ont eu connaissance de la présentation faite en Bureau des maires le 9 mars dernier. Elle mettait en évidence les éléments les plus saillants du contexte de la préparation budgétaire 2022.

M. Patrick KIEFER, Vice-Président, présente les orientations budgétaires telles qu'elles qu'elle se dégagent des travaux préparatoires associant les vice-présidents et les services.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

- obligation codifiée par l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- modifiée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) avec notamment la création de nouvelles obligations, avec pour tous les EPCI à partir de 3 500 hbts:
 - ✓ un rapport sur les orientations budgétaires
 - ✓ les engagements pluriannuels envisagés
 - ✓ la structure et la gestion de la dette

4



Les Orientations budgétaires 2022: La situation financière de la CCCE à la fin de l'exercice 2021

Une situation financière saine à la fin de l'exercice 2021

- Une progression de **l'épargne de gestion** (recettes courantes - dépenses courantes) qui passe de 1,8 M€ en 2020 à **2,5 M€ 2021**;
- **une capacité d'autofinancement importante qui s'établit à 2,4 M€** (contre 3,2 M€ en 2020, avec notamment 1,5 M€ de recettes exceptionnelles);
- **Une capacité de désendettement de 3,2 ans.**

6

Les Orientations budgétaires 2022: La situation financière de la CCCE à la fin de l'exercice 2021

Des recettes de gestion dynamiques... (+ 2 054 K€, + 6,5 %)

■ Recettes de fonctionnement (K€)	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	CA 2021- CA 2020	Structure CA 2021
▶ Produit fiscal (Chapitre 73)	18 769	17 570	-6,4%	-1 199	52,3%
▶ Dotations et participations reçues (Chap. 74)	4 750	7 044	48,3%	2 294	21,0%
▶ Produit des services (Chapitre 70)	7 632	8 224	7,8%	593	24,5%
▶ Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	134	546	307,9%	412	1,6%
▶ Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	223	178	-20,3%	-45	0,5%
▶ Produits financiers (Chapitre 76)	0	0		0	0,0%
▶ Produits exceptionnels (Chapitre 77 et 78)	1 514	33	-97,8%	-1 481	0,1%
Recettes de gestion	31 509	33 563	6,5%	2 054	99,9%
Recettes réelles de fonctionnement	33 023	33 596	1,7%	574	100,0%

7

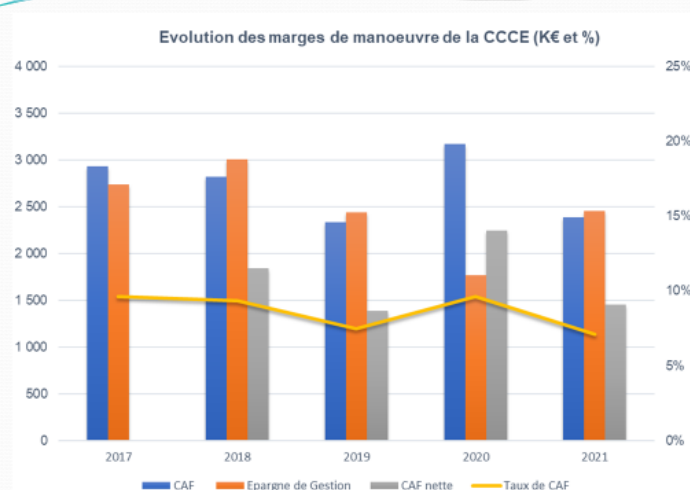
Les Orientations budgétaires 2022: La situation financière de la CCCE à la fin de l'exercice 2021

...qui évoluent plus vite que les dépenses de gestion (+ 1 367 K€; + 4,6 %)

■ Dépenses de fonctionnement (K€)	CA 2020	CA 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020	CA 2021- CA 2020	Structure CA 2021
▶ Charges à caractère général (Chap. 011)	4 273	4 750	11,2%	477	15,2%
▶ Charges de personnel (Chap. 012)	13 409	14 266	6,4%	857	45,7%
▶ Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	3 413	3 350	-1,8%	-62	10,7%
▶ Atténuation de produit (Chap. 014)	8 648	8 743	1,1%	96	28,0%
▶ Charges financières (Chap. 66)	103	90	-12,5%	-13	0,3%
▶ Charges exceptionnelles (Chap. 67)	0	5	1349,8%	5	0,0%
Dépenses de gestion	29 743	31 110	4,6%	1 367	99,7%
Dépenses réelles de fonctionnement	29 847	31 205	4,6%	1 358	100,0%

8

Les Orientations budgétaires 2022: La situation financière de la CCCE à la fin de l'exercice 2021



9

Les Orientations budgétaires 2022: La situation financière de la CCCE à la fin de l'exercice 2021

4,4 M€ investis sur le territoire par la CCCE en 2021 sur le seul budget principal

- 5,3 M€ d'investissements inscrits en restes à réaliser en dépenses qui seront donc repris au Budget Primitif 2022 (1,9 M€ en recettes).
- Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement (- 3 M€), un résultat disponible en réserve de 2,2 M€.

10

Les Orientations budgétaires 2022: La situation financière de la CCCE à la fin de l'exercice 2021

Un niveau d'endettement maîtrisé

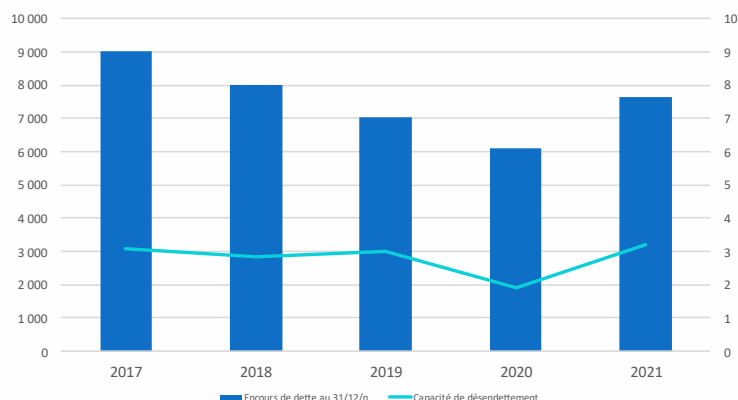
- un endettement net modéré de 1,6 M€ sur 2021 (2,5 M€ empruntés et 0,9 M€ de remboursés)
- Ci-dessous le profil d'extinction de la dette du budget principal jusqu'en 2026, avec les hypothèses d'emprunt figurant actuellement dans la prospective (à pression fiscale inchangée). Il s'agit d'un recours à l'emprunt modéré, qui doit permettre de garder de bons ratios de solvabilité tout en finançant les investissements qui seront actés dans le projet de territoire. Le montant d'emprunt à mobiliser sur 2022 est de 1 500 K€.

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Tirage	Amortissement	Intérêts	Total Annuel	Dette en capital au 31 Décembre	Endettement net annuel	Dette par Hab au 1er Janvier (Pop Insee annuelle ou dernière connue)
2021	6 081	2 500	939	88	1 027	7 643	1 561	125 €
2022	7 643	1 500	921	115	1 086	8 221	579	157 €
2023	8 221	2 500	907	178	1 085	9 814	1 593	169 €
2024	9 814	2 000	948	223	1 172	10 866	1 052	202 €
2025	10 866	2 000	1 062	287	1 349	11 804	938	223 €
2026	11 804	2 000	1 180	347	1 526	12 625	820	242 €

11

Les Orientations budgétaires 2022: La situation financière de la CCCE à la fin de l'exercice 2021

Evolution de l'endettement (en K€) et de la solvabilité (en année) entre 2017 et 2021



12

Le budget annexe des zones économiques

- le budget annexe des zones enregistre à nouveau un déficit cumulé à la fin de l'exercice 2021 (- 1,8 M€);
- Néanmoins, de nombreuses ventes ont été délibérées en 2021 (5,2 M€). Une bonne partie de ces dernières devraient se concrétiser en 2022 par des encaissements réels. Cela devrait permettre de retrouver un équilibre en 2022.

13

Le budget annexe des ordures ménagères secteur Erstein

- Le budget annexe des ordures ménagères du secteur d'Erstein fait apparaître un déficit d'exploitation sur 2021 de 58 K€.
- Néanmoins, les résultats positifs constatés ces dernières années permettent de constater un résultat cumulé à la fin de l'exercice 2021 encore très confortable (1,5 M€).
- Ce résultat permet d'aborder les grands investissements en cours et à venir sur 2022 avec sérénité (chantier déchetterie et déploiement de la collecte des bio-déchets sans modification de tarif).

14

Le budget annexe des ordures ménagères secteur SMICTOM

- Le budget annexe des ordures ménagères du secteur SMICTOM fait apparaître un déficit d'exploitation sur 2021 de 372 K€;
- le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2021 ressort à -65 K€;
- Une réflexion devra être menée avec le Smictom en 2022 sur la tenue de ce budget;

15

Le budget annexe du Cinéma

- Le budget annexe du Cinéma fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement nul, en raison de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (26 K€ en 2021);
- Le résultat cumulé d'investissement est positif (+ 14 K€) et permettra, après sa reprise au BP, de financer les investissements prévus en 2022 dans la structure;

16

La contexte économique

- Dans son point sur la conjoncture économique du 8 février dernier, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) fait état de la poursuite de la reprise de l'économie française, dépassant d'environ 1 % son niveau de la fin 2019. En moyenne annuelle, le PIB français a rebondi de 7 % en 2021 (après - 8 % en 2020), avec un premier semestre affecté par les restrictions sanitaires puis une vive progression notamment en milieu d'année.
- Au premier trimestre 2022, l'activité économique française continuerait de progresser mais en ralentissant (+ 0,3 % prévu, après + 0,7 % au quatrième trimestre 2021), avant d'accélérer au deuxième trimestre (+ 0,6 % prévu). L'acquis de croissance à mi-année s'élèverait à + 3,2 %. En janvier 2022, l'indice des prix à la consommation a progressé de 2,9 % sur un an, selon l'estimation provisoire

17

La contexte économique

- Les prévisions 2022 étaient marquées par un contexte pandémique et des tensions géopolitiques les rendant incertaines. La guerre en Ukraine déclenchée le 24 février dernier les rends caduques et nous fait basculer dans l'inconnu.
- Les répercussions de ce conflit d'envergure mondial et des tensions géopolitiques intenses qui l'accompagne se feront sentir dès cette année avec notamment une hausse des prix de l'énergie sans précédent. Cette hausse exercera une forte contrainte sur le budget 2022.

18

La loi de finances 2022: les principaux éléments impactant les dotations de la CCCE

- Conformément à l'engagement pris en loi de programmation des finances publiques 2018-2022, nous constatons une stabilité des concours financiers de l'Etat dans la Loi de finances 2022, avec différents mouvements:
 - ✓ Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont en hausse et s'établissent à 52,7Md€ au dans la LF 2022 (+ 612M€);
 - ✓ Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) voit son montant diminuer de 46 millions d'euros (par rapport à 2021) pour atteindre 6,5 milliards;
 - ✓ La DGF est gelée pour la cinquième année consécutive (26,8Md€ en 2022).

19

La loi de finances 2022: les principaux éléments impactant les dotations de la CCCE

- Cependant, le gel de la DGF concerne le montant total de l'enveloppe, mais pas les montants individuels de DGF : les montants qui seront attribués en 2022 à chaque commune et EPCI seront en hausse ou en baisse par rapport à 2021, du fait de l'évolution des situations individuelles au regard des critères de calcul, qui sont en effet mis à jour chaque année (évolution de la population, du potentiel financier, etc.) mais également du fait des règles de répartition de la DGF (mécanismes de garanties, redéploiements de crédits au sein de la DGF, etc.).
- Comme chaque année, la progression de la péréquation (+1,9 M€ en 2022) est entièrement prise en charge par les communes et les EPCI. En effet, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de DSU et de DSR seront financées par des redéploiements de crédits à l'intérieur de la DGF, prenant la forme d'écritements prélevés sur certaines parts de la DGF des communes et des EPCI

20

La loi de finances 2022: les principaux éléments impactant les dotations de la CCCE

- Pour les EPCI, l'écritement (appelé « minoration ») est appliqué sur la **dotations de compensation**. Il concerne tous les EPCI percevant cette dotation de compensation, c'est-à-dire les EPCI à fiscalité professionnelle unique.
- La CCCE est concernée par ce dispositif. Concrètement on note une évolution d'environ **- 2% par an** de cette dotation qui a atteint 2 026 K€ en 2021 (2 201 K€ en 2017). Aussi, une évolution similaire sera appliquée à la prévision budgétaire **2022, soit un montant inscrit de 1 986 K€.**
- Pour sa part, la **dotations d'intercommunalité** sera peut être affectée par la révision des méthodes de calcul des potentiels fiscaux et financiers. Un montant identique à celui perçu en 2021 sera proposé à inscription en **2022, soit 886 K€.**

21

Au niveau local, plusieurs évolutions attendues

- **La mise en œuvre du projet d'administration** : la collectivité s'est dotée d'un projet d'administration afin d'adapter son organisation et ses pratiques de travail aux enjeux de services publics du territoire. Après une phase de création et d'installation, il s'agit désormais de faire progresser la structure sur des standards de gestion plus conforme à sa taille. Cela se traduira par la création et le recrutement de 7 nouveaux postes sur 2022/2023. **On estime l'impact 2022 à + 200 K€.**
- **La hausse des prix de l'énergie** : Les fournisseurs d'électricité de la CCCE ont déjà notifié une augmentation de la facture de 50 % en 2022 par rapport à 2021. Cela représente un impact de 160 K€ pour le budget intercommunal. La hausse des prix du GAZ devrait être encore plus importante. Il est dès à présent prévu de prendre en compte une progression de 60 % avec un impact de 125 K€. **La hausse des coûts de l'énergie sera donc un élément majeur du budget 2022 avec un impact évalué à ce jour à 285 K€.**

22

Au niveau local, plusieurs évolutions attendues

- L'année 2022 sera également la première année de mise en fonction du **nouveau Gymnase intercommunal le 3 à Erstein**. Cela devrait représenter un impact de **17,5 K€ en 2022**.
- **Au global, ces trois items vont impacter de manière significative la section de fonction en 2022(> 500 K€).**

23

Au niveau local : notification du produit fiscal 2022 sans augmentation des taux d'imposition

■ Recettes de fonctionnement (K€)	BP	CA	BP	BP 2022 / 2021	BP 2022-BP 2021
	2021	2021	2022		
➤ Produit fiscal (Chapitre 73)	17 466	17 570	17 833	2,1%	367
- Produit fiscal 4 taxes (Impôts directs locaux)	7 561	7 606	8 363	10,6%	802
- Produit de la CVAE	3 840	3 840	3 697	-3,7%	-143
- Produit TASCOM	384	411	411	7,2%	28
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	679	693	703	3,6%	24
- Taxe milieux aquatiques et inondations	180	172	180	0,0%	0
- Fraction de TVA	4 278	4 285	4 409	3,1%	131
- Autre produit fiscal	545	563	70	-87,2%	-475

24

La gestion de la pluriannualité

- Dans une optique d'amélioration de ses pratiques de gestion, **la collectivité souhaite faire évoluer sa gestion de la pluri annualité en investissement**. Cela va se traduire par la mise en œuvre d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP), tels que prévus par l'article L. 2311-3-I du CGCT.
- Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté de communes. Cette procédure permet d'autoriser une dépense dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité à son budget en risquant de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation.

25

La gestion de la pluriannualité

- Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer les investissements du programme concerné. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en volume global mais aussi au niveau des crédits de paiement pour coller plus étroitement à la réalité de l'avancement du projet et des dépenses y afférentes.
- Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

26

La gestion de la pluriannualité

- Il est également proposé de mettre en œuvre dans le budget primitif 2022 des opérations d'investissement votées.
- Le conseil communautaire a en effet la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. **L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature. Elle peut également comprendre des subventions d'équipement.**
- La notion d'opération concerne exclusivement les crédits de dépenses (réelles). **Le vote d'une opération au sein de la section d'investissement apporte une plus grande souplesse en termes de gestion de crédits budgétaires.** En effet, le contrôle des crédits est opéré au niveau de l'enveloppe budgétaire globale réservée à cette opération par l'assemblée.
- Leur individualisation dans les maquettes budgétaires permet enfin de bien suivre sur la durée le coût des opérations ciblées par ce mode de gestion budgétaire.

27

Les Orientations budgétaires 2022: Le contexte local

La gestion de la pluriannualité

- La mise en œuvre de ces deux dispositifs budgétaires s'inscrit pleinement dans le projet d'administration de la collectivité et doivent permettre de renforcer le pilotage financier de notre organisation.
- En effet, les deux notions permettront de conjuguer une souplesse de gestion tout en permettant une meilleure information du conseil communautaire sur les chantiers pluriannuels.
- Au Budget 2022, ces nouvelles modalités de vote seront appliquées à 5 opérations:
 - Le projet de nouveau périscolaire à Witternheim;
 - Le projet de création d'un nouveau périscolaire à Benfeld dans le secteur Rohan ;
 - Le projet de création d'un nouveau périscolaire à Benfeld dans le secteur Briand ;
 - Le projet de nouvelle Médiathèque à Gerstheim;
 - Le projet de nouvelle Médiathèque à Rhinau;
 - Le projet de bassin nordique à la piscine d'Erstein;
 - Le programme de nouvelles pistes cyclables;

28

Les Orientations budgétaires 2022:

Les chiffres du Budget Primitif 2022

- Une Caf préservée à un montant de 1 652 K€, soit une évolution de 1,9 % (+ 31 K€) de budget à budget.
- Des recettes réelles de fonctionnement qui progressent un peu plus vite de budget à budget (soit + 731 K€) que les dépenses (+ 701 K€).
- Une hausse du chapitre retraçant le produit fiscal de + 367 K€ sans augmentation des taux d'imposition (grâce une progression des bases de la CFE), malgré une baisse de la CVAE de - 143 K€.
- Une hausse du chapitre retraçant les dotations et compensations fiscales de + 437 K€.
- Une baisse du chapitre 75 (autres produits de gestion courante) de - 367 K€ (régularisation loyers gendarmerie d'Erstein en 2021).

29

Les Orientations budgétaires 2022:

Les chiffres du Budget Primitif 2022

■ Recettes de fonctionnement (KC)	BUDGET 2021	CA 2021	OB 2022	BP 2022 / Budget 2021	BP 2022- Budget 2021
▶ Produit fiscal (Chapitre 73)	17 466	17 570	17 833	2,1%	367
▶ Dotations et participations reçues (Chap. 74)	6 863	7 044	7 300	6,4%	437
▶ Produit des services (Chapitre 70)	8 694	8 224	8 854	1,8%	160
▶ Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	554	546	367	-33,8%	-187
▶ Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	219	178	180	-17,7%	-39
▶ Produits exceptionnels (Chapitre 77 et 78)	20	33	13	-36,5%	-7
Recettes de gestion	33 796	33 563	34 535	2,2%	739
Recettes réelles de fonctionnement	33 816	33 596	34 547	2,2%	731

30

Les Orientations budgétaires 2022:

Les chiffres du Budget Primitif 2022

- Une stabilité des charges à caractère général de budget à budget (+ 17 K€), malgré la progression des fluides.
- Une progression de 4,2 % des frais de personnel de budget à budget (+ 605 K€). La charge nette pour la CCCE progresserait de 325 K€. Celle-ci correspond au coût réel pour la CCCE une fois déduit le montant des refacturations aux communes intégrées à l'administration unique et au budget annexe des ordures ménagères d'Erstein.
- Sur ce montant, 200 K€ sont prévus pour la mise en œuvre du projet d'administration.

31

Les chiffres du Budget Primitif 2022

Détail des charges de personnel par collectivité	CA 2021	BP 2022	Ecart	Evol %
- 012 Frais de personnel CCCE (Chapitre 012) (a)	14 266 K€	14 877 K€	611 K€	4,3%
- Remboursements sur charges de personnel perçus en direct par la CCCE (Chapitre 013) (b)	178 K€	180 K€	2 K€	1,2%
- Refacturation budget annexe OM Erstein (c)	185 K€	180 K€	-5 K€	-2,5%
- Total refacturation communes (d)	5 547 K€	5 836 K€	289 K€	5,2%
<i>Dont</i>				
Commune d'Erstein	5 019 K€	5 300 K€	281 K€	5,6%
Commune d'Herbsheim	153 K€	160 K€	7 K€	4,6%
Commune d'Ichtratzheim	24 K€	25 K€	1 K€	4,3%
Commune Limersheim	102 K€	105 K€	3 K€	2,8%
Commune Osthouse	117 K€	121 K€	4 K€	3,2%
Commune de Schaeffersheim	122 K€	125 K€	3 K€	2,1%
Commune Sand	9 K€	0 K€	-9 K€	-100,0%
Charge nette pour la CCCE (a-b-c-d)	8 356 K€	8 681 K€	325 K€	3,9%

32

Les Orientations budgétaires 2022:

Les chiffres du Budget Primitif 2022

■ Dépenses de fonctionnement (KC)	BUDGET 2 021	CA 2021	OB 2022	BP 2022 / Budget 2021	BP 2022- Budget 2021
► Charges à caractère général (Chap.011)	5 547	4 750	5 564	0,3%	17
► Charges de personnel (Chap. 012)	14 272	14 266	14 877	4,2%	605
► Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	3 525	3 350	3 607	2,3%	82
► Atténuation de produit (Chap. 014)	8 749	8 743	8 715	-0,4%	-34
► Charges financières (Chap. 66)	91	90	115	26,4%	24
► Charges exceptionnelles (Chap. 67)	11,000	5	17	54,5%	6
Dépenses de gestion	32 093	31 110	32 764	2,1%	671
Dépenses réelles de fonctionnement	32 195	31 205	32 896	2,2%	701

33

Les Orientations budgétaires 2022: les chiffres du budgets primitifs 2022

Récapitulatif section de fonctionnement

En K€		Budget 2021	BP 2022	Ecart OB 22-BP 21	Evolution OB 22/ BP 21
■ Recettes de gestion (a)		33 796	34 535	739	2,2%
Chapitre 70	- Produits des services et du domaine	8 694	8 854	160	1,8%
Chapitre 73	- Impôts et taxes	17 466	17 833	367	2,1%
Chapitre 74	- Dotations, subventions et participations reçues	6 863	7 300	437	6,4%
Chapitre 75	- Autres produits de gestion courante	554	367	-187	-33,8%
Chapitre 013	- Atténuation de charges	219	180	-39	-17,7%
■ Dépenses de Gestion (b)		32 093	32 764	671	2,1%
Chapitre 011	- Charges à caractère général	5 547	5 564	17	0,3%
Chapitre 012	- Charges de personnel et frais assimilés	14 272	14 877	605	4,2%
Chapitre 65	- Autres charges de gestion courante	3 525	3 607	82	2,3%
Chapitre 014	- Atténuation de produits (dont FPIC)	8 749	8 715	-34	-0,4%
► Epargne de gestion (c) = (a)-(b)		1 703	1 771	68	4,0%
Chapitre 76	Produits financiers	0	0	0	
Chapitre 66	Charges Financières	91	115	24	26,4%
(d) Résultat Financier		-91	-115	-24	26,4%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	20	13	-7	-36,5%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	11	17	6	54,5%
(e) Résultat Exceptionnel		9	-4	-13	-147,8%
► Capacité d'autofinancement (f) = (c)+(d)+(e)		1 621	1 652	31	1,9%

34

Les Orientations budgétaires 2022:

Les chiffres du Budget Primitif 2022

- Des nouveaux investissements pour le territoire à hauteur de 4,5 M€.
- Des investissements qui seront financés à hauteur de 51 % sur fonds propres (utilisation partielle de l'excédent pour 1 M€ et recettes propres pour 1,3 M€).
- Un recours modéré à l'emprunt avec une enveloppe de 1,5 M€ inscrite au Budget primitif. Au global l'endettement net de la collectivité (emprunt nouveau – remboursement de la dette) devrait se situer autour de 600 K€ en 2022.
- une enveloppe totale d'investissement de 9,8 M€ après prise en compte des restes à réaliser 2021 reportés sur 2022.

35

Les Orientations budgétaires 2022: les chiffres du budgets primitifs 2022

Les principaux investissements inscrits en 2022

Projet	2022		
	Crédits à Inscrire	Sub. Attendues	Coût Budgétaire NET
► PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE	1 308	0	1 308
- Création d'un nouveau Périscolaire à Witternheim	350		350
- Aménagement d'un site de restauration scolaire / périscolaire à Benfeld - Secteur Briand (Billard Club)	300		300
- Création d'un périscolaire à Benfeld - Secteur Rohan	300		300
- Enveloppe Etudes création périscolaires multi-sites (suite étude Populus)	120		120
- Enveloppe annuelle bâtiments - équipements et mobiliers	184		184
- Subvention dotation équipements informatiques	54		54
► CULTURE-MEDIATHEQUE-BIBLIOTHEQUE	1 320	216	1 105
- Projet de réhabilitation et d'extension de la bibliothèque de Rhinau	50		50
- Nouvelle Médiathèque de Gerstheim	1 141	210	931
- Etude aménagement ancien siège COCORhin pour école de musique du Rhin	10		10
Investissement Contrat territoire lecture	24	6	18
Enveloppe annuelle médiathèques (travaux + équipements)	95		95

36

Les principaux investissements inscrits en 2022

Projet	2022		
	Crédits à Inscrire	Sub. Attendues	Coût Budgétaire NET
► EQUIPEMENTS SPORTIFS	4 500	1 580	2 920
- Construction d'un nouveau gymnase Intercommunal à Erstein	4 060	1 580	2 480
- Création d'un nouveau bassin nordique-Centre Nautique	230		230
- Enveloppe annuelle Piscine Erstein (Travaux)	160		160
- Enveloppe annuelle Gymnases et salles sportives	50		50
► TRANSPORTS-DEPLACEMENTS-CLIMAT	362	55	307
- Piste cyclable nouveau programme	207	0	207
- Giratoire RD 1083- Benfeld/Sand	50		50
- Etudes : Plan de mobilité simplifié et infrastructure de recharge de Véhicule Electrique	45	25	20
- Etude mise en place et développement parc Photovoltaïque	60	30	30
► HABITAT-LOGEMENTS	100	0	100
- Subvention mise en valeur du patrimoine bâti	60		60
- Subvention Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)	40		40

37

Les principaux investissements inscrits en 2022

Projet	2022		
	Crédits à Inscrire	Sub. Attendues	Coût Budgétaire NET
► SERVICES PUBLICS ET AUTRES PROJETS	810	0	810
- Projet de restructuration et d'extension des Ateliers	350	0	350
- Projet extension Maison Intercommunale des Services	100		100
- Enveloppe annuelle Matériel et équipement informatique	270	0	270
- Enveloppe Annuelle Parc de Matériel	90		90
TOTAL	8 401	1 851	6 551

38

M. Denis SCHULTZ tient à saluer la clarté de la présentation, notamment s'agissant des frais de personnel. La part d'engagement propre à la CCCE est mise en évidence et permet de l'apprécier ainsi à sa juste valeur. Il considère que l'introduction des autorisations de programme et crédits de paiement contribueront également à clarifier les opérations en investissement. Il relève le fait que le FNGIR de la CCCE ne subit pas la même progression que celle notifiée à certaines communes. Sous réserve d'une analyse plus approfondie de la situation évoquée, il semblerait qu'elle soit liée à des décisions fiscales prises par certaines communes dans le contexte de suppression progressive de la taxe d'habitation.

M. Éric KLETHI relève à son tour la qualité des éléments présentés qui permettent une bonne compréhension des orientations budgétaires proposées. Il s'interroge sur les évolutions futures de la fiscalité des entreprises. Le Président considère également qu'il est difficile de prévoir en la matière et que l'exercice prochain risque d'être impacté peut-être plus fortement par les effets de la crise sanitaire. Le Président souligne qu'à ce stade, ces orientations n'appellent pas forcément d'augmentation des taux des différentes taxes. Le projet de budget Primitif devrait pouvoir être équilibré à niveau de fiscalité constant.

En réponse à une question complémentaire de M. KLETHI, le Président indique que la contribution versée au SDIS reste quasi stable avec une augmentation de l'ordre de 21 000 € répartie sur les trois prochains exercices, soit une augmentation annuelle de 0,7 %.

Même si ce point ne donne pas lieu au vote d'une délibération, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Point 3.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES - Adoption / Création/ Transformation de postes

Vu l'avis favorable rendu par le Bureau lors de sa séance du 9 mars 2022,
Vu l'avis favorable rendu par la Commission le 22 mars 2022,
Entendu les explications données par M. Michel ANDREU SANCHEZ, Vice-Président,

le Conseil Communautaire décide unanimement :

d'adopter les créations de postes suivantes :

Filière	Nombre	Service	Grade	Budget	Motif
Administrative	1	Accueil Erstein	Adjoint administratif TC	ERSTEIN	Nomination stagiaire sans concours
Administrative	1	Accueil 3CE	Adjoint administratif TC	3CE	Nomination stagiaire sans concours

d'adopter les transformations de postes suivantes :

Filière	Nbre	Service	Poste (s) actuel (s)	Nouveau poste	Coût	Motif
Technique	1	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	SCHAEFFERSHEIM	Remplacement
Administrative	1	Administration Générale	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe	ERSTEIN	Réussite concours

Point 3.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES - Retrait de la délibération instituant l'indemnisation des heures supplémentaires et complémentaires

M. Michel ANDREU SANCHEZ, Vice-Président, expose que la délibération du 8 novembre 2017 prévoyait que « *peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de la hiérarchie, les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B relevant des cadres d'emplois et filières susceptibles d'en bénéficier.* »

Or, la Trésorerie soutient qu'il faut lister les cadres d'emplois et filières concernés,

Aussi,

Vu l'avis favorable rendu par le Bureau lors de sa séance du 9 mars 2022,
Vu l'avis favorable rendu par la Commission le 22 mars 2022,
le Conseil Communautaire décide unanimement :

- D'ABROGER la délibération du 8 novembre 2017

Point 3.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES - Retrait de la délibération instituant l'indemnisation des heures supplémentaires et complémentaires

La délibération du 8 novembre 2017 prévoyait que « *peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de la hiérarchie, les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B relevant des cadres d'emplois et filières susceptibles d'en bénéficier.* »

Or, la Trésorerie soutient qu'il faut lister les cadres d'emplois et filières concernés.

Vu la délibération abrogeant la délibération du 8 novembre 2017,
Vu l'avis favorable rendu par le Bureau lors de sa séance du 9 mars 2022,
Vu l'avis favorable rendu par la Commission le 22 mars 2022,
VU la délibération prise abrogeant la celle du 8 novembre 2017,

le Conseil Communautaire décide unanimement :

- **DE DECIDER d'autoriser le Président à payer les heures complémentaires et supplémentaires effectuées par les agents selon les règles et modalités suivantes :**
 - **Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de la hiérarchie, les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel relevant des cadres d'emplois B et C et des filières suivants :**

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Catégorie B
Rédacteurs territoriaux
Catégorie C
Adjoint administratifs territoriaux

FILIERE TECHNIQUE :

Catégorie B :
Techniciens territoriaux
Catégorie C
Agents de maîtrise territoriaux
Adjoint techniques territoriaux
Adjoint techniques territoriaux des établissements d'enseignement

FILIERE ANIMATION :

Catégorie B
Animateurs territoriaux
Catégorie C
Adjoint d'animation territoriaux

FILIERE CULTURELLE :

Catégorie B
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Assistants territoriaux d'enseignement artistique
Catégorie C
Adjoint territoriaux du patrimoine

FILIERE POLICE MUNICIPALE :

Catégorie B
Chefs de service de police municipale
Catégorie C
Agents de police municipale
Gardes champêtres

FILIERE SPORTIVE :
Catégorie B
Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives
Catégorie C
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Point 3.4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES - Adoption de vacances (Ville d'Erstein)

**Vu l'avis favorable rendu par la Commission RH du 22 Mars 2022,
Entendu les explications données par M. Michel ANDREU SANCHEZ, Vice-Président,**

le Conseil Communautaire décide unanimement d'autoriser le recours aux contrats de vacation suivants :

- 1) Dates de début et fin de contrat : 16/05/2022/ au 01/07/2022 de 8h par semaine :
8h x 7 semaines = 56 heures
56h x 25 € brut = 1400 € brut
Détail des missions : préparation et animation de la médiation des expositions à l'Etappenstall : expositions dans le cadre de "l'Alsasciences" et "l'EMAP s'expose".
- 2) Dates de début et fin de contrat : du 3 avril au 29 mai (les dimanches)
20h x 35 € = 700 €. Mercredi 30/03 et 6/04 et 11/05 : 8h x 3 = 24h / 24h x 35 € = 840 €
Samedi 14 mai : 4h x 35 € = 140 €
Détails des missions :
médiation de l'exposition et animations dans le cadre de l'Alsasciences
- 3) Dates de début et fin de contrat : du 6 au 27 mars 2022
8h x 25€ = 200 €
Détails des missions : médiation dans le cadre de l'exposition du FRAC Alsace.

Point 4

ECONOMIE ET EMPLOI - ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - Parc d'Activités du Pays d'Erstein Vente CCCE/ Elite Armatures

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, présente l'entreprise Elite Armatures, spécialisée dans le domaine de la fabrication d'armatures pour le BTP. Dirigée par M. Grohens, elle emploie à ce jour 15 personnes en CDI à temps plein et dégage un chiffre d'affaires de 2,7 M€ (2021).

L'entreprise développe un nouveau projet de solutions en termes de :

- Rapidité d'exécution (gain de temps de l'ordre de 80 % pour une tâche similaire avec le nouveau concept) ;
- Economie circulaire (optimisation des chutes de matières et des recouvrements environ 20% d'économie) ;
- Réduction de la pénibilité ;
- Limitation des TMS ;
- Réduction de l'empreinte carbone, (diminution du nombre de trajets pour livrer les chantiers).

Point 5

ECONOMIE ET EMPLOI - COMMERCE ET ARTISANAT

Convention de partenariat Label Qualité Alsace.

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, expose que le « Label Qualité Alsace » est une démarche d'amélioration initiée par la CCI (anciennement « Trophées de l'Accueil »). Un regard extérieur sur l'entreprise, à destination des commerçants et artisans qui reçoivent du public (sauf restaurants/hôtels).

Il s'agit d'un outil d'évaluation pour mesurer et améliorer la qualité de l'accueil et du service client : pré-diagnostic + 2 visites d'un client mystère + 1 appel téléphonique.

Chaque année, un budget de 3 000 € est annuellement inscrit au budget de la CCCE pour cette action, permettant de participer à hauteur de 50% du coût de l'audit du commerçant/artisan. Valable pour les 20 premiers inscrits (20 x 150 €).

Vu l'avis favorable rendu par la Commission le 1^{er} mars 2022,

Vu l'avis favorable rendu par le Bureau lors de sa séance du 9 mars 2022,

le Conseil Communautaire décide unanimement :

- **de reconduire la convention de partenariat « Label Qualité Alsace » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole CCI à hauteur de la moitié du coût de la démarche pour les adhérents (et en particulier les adhérents y participant pour la première fois) des associations de professionnels ICAR, UCAB, Fédération des Professionnels du Pays d'Erstein, dans la limite d'un montant maximal de 3 000 € TTC ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la CCI ;**
- **d'inscrire les crédits nécessaire au budget.**

Point 6

MOBILITES ET ENERGIES

PISTES CYCLABLES - Gerstheim et Daubensand – Appel à projet Région Grand Est

Mme Marianne HORNY-GONIER présente l'historique de ce marché de travaux. Notifié fin 2016, il a été clôturé en accord avec le titulaire.

Une nouvelle consultation pour la réalisation des travaux pour le tronçon Gerstheim-Daubensand sera effectuée dès que les acquisitions foncières auront été réalisées.

Dans l'attente, il est proposé de répondre à un appel à projets régional intitulé « Aménagements cyclables – Grand Est 2022 ». La date de dépôt des dossiers est fixée au 11/03/2022.

Coût total du projet	Assiette éligible	Taux de subvention souhaité	Montant de subvention souhaité
707 131 €	679 131 €	30 %	203 739,40 €

Cofinanceurs	Projet (coût total)
Communauté de Communes <u>du</u> Canton d'Erstein	491 391,80 €
Commune de Daubensand	12 000 € (participation aménagement sécurité entrée)
Appel à projet régional « Aménagement cyclables Grand Est 2022 »	203 739,40 € (montant de subvention souhaitée)
Total	707 131 €

**Vu l'avis favorable rendu par la Commission le 3 mars 2022,
Vu l'avis favorable rendu par le Bureau lors de sa séance du 9 mars 2022,
le Conseil Communautaire décide unanimement :**

- **d'autoriser le Président à répondre à un appel à projets régional intitulé « Aménagements cyclables – Grand Est 2022 ».**

Point 7

DIVERS

Le Président informe l'assemblée qu'un mouvement de grève national affectera le fonctionnement des structures d'accueil périscolaires. Pour autant, au regard des informations dont il dispose, la CCCE sera en capacité d'assurer la continuité du service sur l'ensemble de ses sites.

Le Président invite ses collègues maires à retirer le matériel électoral mis à disposition par l'État aux communes et centralisé à la MIS. Toutefois, il rappelle que le bureau de centralisation pour les résultats de scrutins reste à la mairie d'Erstein.

M. Éric KLETHI, Vice-Président, informe l'assemblée que l'Education Nationale a revu les modalités d'apprentissage de la nage. Ce seront désormais des cycles de 15 jours en continu qui seront mis en place. Une réunion de concertation avec les directrices/teurs d'école sera organisée le 5 avril prochain. Le Président rappelle, en outre, que de façon générale, les créneaux attribués aux classes doivent être impérativement respectés et ne peuvent être reportés.

M. René EGGERMANN évoque des difficultés rencontrées avec la Trésorerie pour la récupération du FCTVA. Certains comptes en investissement ne seraient plus éligibles à cette mesure.

La séance est levée à 21h30.